

Pro Senectute : les pages de la Fondation suisse pour la vieillesse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **7 (1977)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Secrétariats cantonaux :**

Genève, 3, place de la Taconnerie 022/21 04 33
 Lausanne, 49, rue du Maupas 021/36 17 21
 La Chaux-de-Fonds, 27, rue du Parc 039/23 20 20
 Bienna, 8, rue du Collège 032/22 20 71
 Delémont, 49, avenue de la Gare 066/22 30 68
 Tavannes, 4, rue du Pont 032/91 21 20
 Fribourg, 26, rue Saint-Pierre 037/22 41 53
 Sion, 3, rue des Tonneliers 027/22 07 41

Un exemple d'animation Pro Senectute

A Miserez-Charmoille, une grande maison claire...

C'est un de ces lieux idylliques d'Ajoie que l'on aperçoit de loin, quand de Lucelle on se rend à Porrentruy par la route. L'endroit s'appelle Miserez, et ce groupe de quelques maisons serrées autour d'une très belle église, fait partie de la commune de Charmoille, à la frontière du Haut-Rhin, à la porte de l'Alsace. Jadis prospérait là un prieuré de l'Ordre des chanoines augustins dépendant de celui de Lanthenans. Des actes de 1177 le mentionnent déjà. Il subsistera en tant que prieuré jusqu'en 1593, date à laquelle il fut rattaché par Christophe de Blarer, prince-évêque de Bâle, au Collège des jésuites qui venait de s'ouvrir à Porrentruy. Les jésuites en firent une exploitation campagnarde. Après avoir été occupé par les religieuses augustines exilées d'Alsace de 1830 à 1840, le couvent fut donné par son dernier propriétaire en vue d'une fondation de bienfaisance qui fut, au début, orphelinat. La ravissante petite église de style romano-gothique a été fort bien restaurée. Elle est dédiée à saint Michel. Quant

à l'ancien couvent, après avoir été pensionnat et orphelinat, il devint en 1931 une institution pour personnes âgées et infirmes, le Home de Bon Secours.

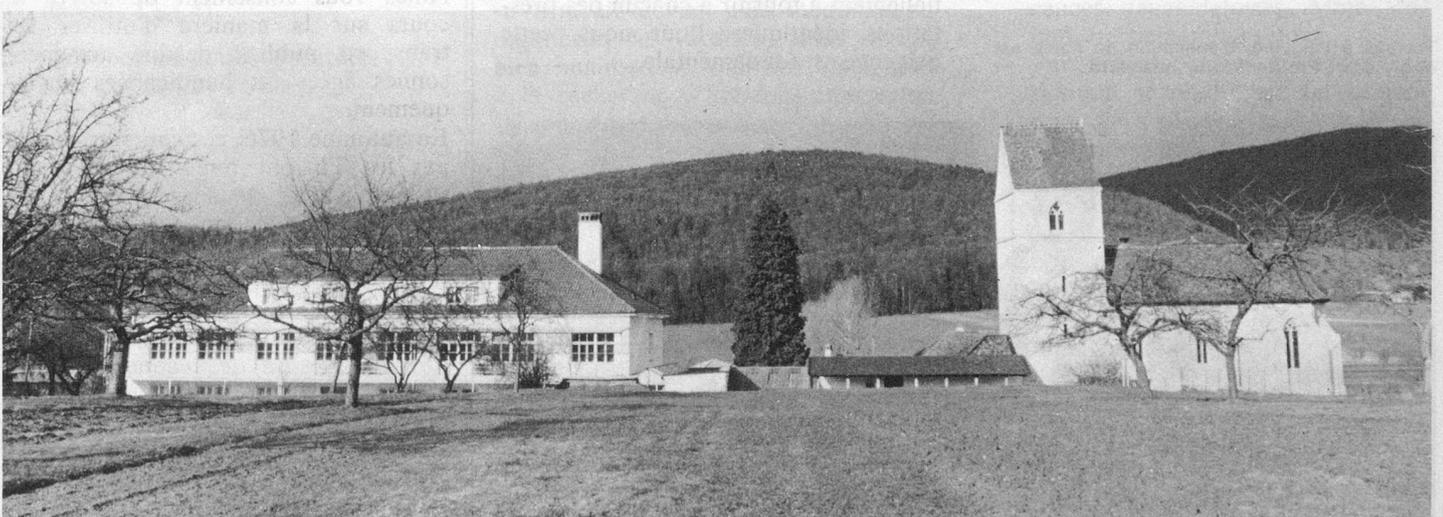
Un home-hôpital

C'est à ce home que, l'autre jour, nous avons rendu visite, sous la conduite de Sœur Claude-Marguerite qui voue depuis quarante-trois ans son existence au bien-être moral et physique des pensionnaires, tous âgés, tous plus ou moins handicapés physiquement ou psychiquement, ou les deux...

Le home dépend du Département de l'hygiène publique du canton de Berne. Il est constitué en association composée de sociétaires privés et de paroisses du Jura Nord et Sud. Reconnu par le canton comme établissement hospitalier, il est dirigé depuis quatre ans par Charles Mairot qui, précédemment, en fut le caissier. Pour sa part, Pro Senectute joue un rôle des plus utiles dans cette grande maison en assumant une animation qui est à l'ori-

gine d'une excellente ambiance : ateliers pour hommes et pour femmes, modelage et travaux à l'aiguille, gymnastique, etc. Un coup de chapeau en passant aux animatrices travaillant au nom de la Fondation Pour la Vieillesse, Mmes Lisette Senn, Henriette Sanglard, Suzanne Bouille et Voelin, qui accomplissent la tâche qui leur est confiée avec autant de tact que de cœur. Nous les avons vues à l'œuvre, douces et patientes, réussissant à intéresser leurs « élèves », à occuper leurs mains et leurs esprits, à les divertir. Tâche souvent ingrate, difficile, car nombreuses sont les personnes qui, en raison de leur handicap, n'ont pas pu être gardées par leur famille. Il y a là des cas douloureux, et les sœurs de charité, secondées par les animatrices, s'efforcent d'offrir un nouveau et vrai foyer à ces déshérités qui, souvent, ont réappris à sourire.

Miserez, à la frontière de l'Alsace : un home, une très belle église.





Agrandissement souhaité

Charles Mairot précise : « Nous sommes passés des jeunes filles du collège ménager-orphelinat aux personnes âgées. Celles-ci sont handicapées ; nous les accueillons à la condition que les soins médicaux que réclame leur condition physique et psychique puissent leur être prodigués dans l'établissement même. Un médecin est attaché à la maison. Nous recevons notamment des « gens stabilisés » de la Clinique psychiatrique de Bellelay. Toute personne, quelles que soient sa confession ou son origine, peut être accueillie chez nous, à condition bien sûr qu'il y ait de la place et que le certificat médical, indispensable, nous garantisse que l'intéressé trouvera chez nous l'environnement et les soins réclamés par son état. Nos pensionnaires sont presque tous de condition très modeste. Ils proviennent d'un peu partout, même de France. L'Etat subventionne nos constructions. Pour le reste, nous tournons... Vous l'avez constaté, l'ambiance de la maison est confiante, chaleureuse. Nos prix sont modestes : Fr. 27.— ou 31.— par jour. Nous n'avons pas l'intention de les augmenter : nous voulons favoriser les personnes âgées ayant de petits moyens. En cas d'indigence, les com-

Travaux à l'aiguille. L'animation du home est assurée par Pro Senectute Jura Nord.

De l'atelier pour hommes sortent de jolis objets en terre cuite.

munes assistent financièrement leurs ressortissants. Chacun reçoit naturellement de l'argent de poche, mais rares sont les personnes qui le dépensent dans les cafés des villages voisins. Nous n'avons pas de règlement de maison ; nous sommes très souples, c'est une formule qui a fait ses preuves ! »

— En tant que directeur du home, quelle est votre préoccupation majeure ?

— Construire un nouveau bâtiment et pouvoir résoudre sans trop de peine le problème du personnel ! Nous occupons 6 religieuses et 17 laïcs. Des projets d'agrandissement et de rénovation sont déposés à Berne à l'Hygiène publique. Mais la principale préoccupation est celle des soins. Nous aimerions porter le nombre de lits de 65 à 100. Ce qui importe, c'est de disposer d'un bâtiment permettant des soins modernes et dans lequel les malades pourraient être séparés des pensionnaires du troisième âge. Nous souhaitons aussi disposer d'un personnel habitant ici, avec ses enfants, d'où une plus grande stabilité. Et — c'est primordial ! — nous tenons essentiellement à fournir à chacun des prestations identiques. Pour nous, cette exigence est fondamentale... — g —



VAUD

Rappel : Pro Senectute Secrétariat romand des vacances

Nous rappelons que notre prospectus vacances 1977 est à votre disposition sur simple demande téléphonique ou par carte postale. Nous vous le ferons parvenir sans aucun engagement de votre part.

Notre adresse : Pro Senectute, Secrétariat romand des vacances, Maupas 49, 1004 Lausanne, téléphone (021) 36 17 25 (ou 36 17 21).

Côte d'Azur, Tessin, Corse, Valais, Cattolica, Lido de Jesolo, croisière Méditerranée et sur le Rhin, 4 jours à Londres, 4 jours à Rome ou 3 jours à Paris.

Toutes nos vacances et voyages sont à prix forfaitaire, tout compris. Transport dès Lausanne, logement en pension complète, les excursions indiquées dans le programme, visites de villes et de musées, taxes et service, et surtout la présence d'un **responsable de Pro Senectute** et d'une infirmière.

Pour voyager avec nous, une seule condition : **être en âge AVS** (donc pas de cotisation). Lors de votre inscription pas d'acompte à verser ; en cas de maladie avant le départ le remboursement de la totalité de votre versement.

Pendant toute la durée du séjour ou voyage, vous êtes assuré gratuitement contre les accidents.

Lausanne

Comment utiliser les transports publics

Pro Senectute et le Mouvement des Aînés vous conseillent de suivre le cours sur la manière d'utiliser les transports publics, destiné aux personnes âgées ou handicapées physiquement.

En automne 1976, ces cours organisés par les TL ont remporté un grand succès. En 12 séances d'une demi-journée, 500 personnes ont pu se familiariser avec le fonctionnement des portes et se renseigner par des questions de tout ordre.

Vu l'intérêt suscité par ces séances, il a été décidé de reconduire cette action et de nouveaux cours sont prévus en avril et mai, éventuellement en juin 1977, les mardis et jeudis après-midi de 13 h. 45 h 16 h. 30, à Lausanne.

Programme du cours

1. **Connaissance des systèmes de sécurité et du fonctionnement automatique des portes.** Démonstration pratique, comment éviter d'être coincé, consignes données aux conducteurs.

2. **Connaissance des billets et des abonnements, connaissance de l'entreprise.** Ces points seront traités dans une discussion libre (pendant une petite collation), à savoir :

- Conditions et formalités à remplir pour l'obtention d'un abonnement personne âgée, abonnements ordinaires. ½ tarif sur lignes interurbaines.
- **Billets :** tarif sur véhicule, comment prendre un billet à l'automate, avantage du carnet de billets, comment pratiquer pour éviter tout ennui, sanction en cas d'infractions, durée de la validité.
- Généralités sur la structure, direction, services, effectif du personnel, formation, difficultés rencontrées par les conducteurs, attente des retardataires, etc., horaires, fréquence sur les différentes lignes, matériel roulant, véhicules engagés pendant les heures de pointe, courant électrique consommé, coût d'un convoi, pourquoi la couleur orange, etc.

Prise en charge

14 h. à la station des TL du Tunnel.

Inscription

Les inscriptions peuvent être adressées au secrétariat des organisations suivantes :

- **pour les séances des mardis :** MDA, Couchirard 8, 1004 Lausanne, téléphone 25 84 71 ;
- **pour les séances des jeudis :** Pro Senectute, téléphone 36 17 21, ou les Transports publics, téléphone 24 84 41.

Les groupes ou clubs éventuels sont priés de s'annoncer en bloc.



NEUCHÂTEL

Repas à domicile

Avec l'âge, les personnes qui demeurent à la maison se voient confrontées très souvent à deux problèmes concernant l'alimentation : d'une part, le problème pratique des courses (on a de la peine à sortir, ou on redoute la bousculade des rues et des magasins) ; d'autre part, celui du peu d'enthousiasme qu'on éprouve fréquemment à se préparer pour soi seul un vrai repas.

Pro Senectute, soucieux d'améliorer la vie à domicile des personnes âgées, a mis sur pied à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et, récemment, à Peseux, sur l'initiative du service d'entraide, un service de repas

qui sont livrés à la porte même des clients.

Ces repas congelés (mode de préparation qui ne nécessite aucun produit conservateur) se présentent sous la forme de trois sachets (un pour la viande, un pour les légumes, le troisième pour la salade ou les farineux selon le menu) qu'il suffit de plonger dans l'eau bouillante un bon quart d'heure.

Le prix en est de Fr. 5.—, livraison comprise. Chacun peut commander les repas selon ses besoins, de une à six fois par semaine.

Pro Senectute serait prêt à étendre ce service à d'autres villages, pour autant qu'il y ait suffisamment de demandes et que les habitants ou un service de la place veuillent bien s'occuper d'assurer la distribution, comme c'est le cas à Peseux.

Les secrétariats de Neuchâtel (038/24 56 56) et de La Chaux-de-Fonds (039/23 20 53) sont à disposition pour tous renseignements et commandes.

Vacances neuchâteloises

Dans le troisième tiers du XXe siècle, grand-père et grand-mère ne sont plus ces deux vieux, contemplant paisiblement une existence bien remplie. De nos jours, le troisième âge est celui des loisirs abondants, d'une vitalité encore suffisante ; on peut songer à profiter de plaisirs et de découvertes que les obligations quotidiennes, familiales et professionnelles avaient jusque-là limités.

Si, les premiers temps, Pro Senectute se trouvait devant une inconnue en organisant des vacances, nous savons bien, maintenant, que nos aînés sont à la recherche d'horizons nouveaux. Ils sont décidés à quitter leur logis, au mépris de leurs habitudes, pour aller vivre un temps de vacances.

Dans le canton de Neuchâtel, nous mettons l'accent sur la qualité de la vie communautaire, et si nous n'expatrions pas nos aînés, c'est dans notre propre pays que nous essayons de leur apporter des contacts enrichissants. Nous leur offrons plusieurs possibilités, pour autant que nos vacances soient leur seule évasion :

- à **Trélex**, au-dessus de Nyon, nous avons loué la Maison des UCF ; nous y vivrons 8 jours (1er au 9

juin) dans un cadre champêtre, ferons de belles promenades et visiterons Genève, très proche ; chaque pensionnaire prendra sa part des responsabilités domestiques et tous ensemble nous contribuerons au bien-être de chacun.

- La Maison de **Sornetan**, dans le Jura, accueillera les Neuchâtelois du 31 août au 9 septembre ; durant la semaine, il est prévu une course en car dans la région.
- Un séjour pour handicapés physiques est organisé en collaboration avec Pro Senectute Jura-Nord ; du 14 au 29 mai, nous passerons quinze jours au **Maillon** (Les Chevalleyres s/Blonay), dans une maison spécialement conçue pour eux ; l'organisatrice des vacances neuchâteloises, Mme Robert, participera au séjour.
- Par ailleurs, ceux et celles qui désirent se rendre au **Tessin** sont priés de s'adresser sans tarder au Secrétariat des vacances romandes, Pro Senectute, Lausanne. Deux séjours y sont organisés, en juin et en septembre, et un certain nombre de places sont réservées aux Neuchâtelois.

Avec Pro Senectute, une sécurité : des accompagnants qui veillent sur vous, vous conseillent s'il y a lieu, vous soignent le cas échéant.

Le secrétariat de Neuchâtel (tél. 038/24 56 56) tient une brochure à la disposition de tous ceux que ces projets intéressent.

VALAIS

Saint-Maurice au Carnaval de Monthey

Le 18 février, les aînés de Saint-Maurice étaient aimablement invités par les aînés de Monthey à participer à leur fête de Carnaval. C'est ainsi qu'un groupe bien fourni d'Agaunois a pu, grâce à cette invitation, passer un bel après-midi dans la joie et la détente avec ses amis montheyens. Après les souhaits de bienvenue de Mme Rossy, assistante Pro Senectute, dans la grande salle communale, ce fut dans une ambiance chaleureuse et bien carnavalesque que se déroula le programme prévu pour cette rencontre. Chants, productions individuelles, danses se succédèrent pour le plus grand plaisir d'une salle bien remplie. Un groupe de dames de Saint-Maurice, les « Cinglettes », se tailla un beau succès par ses danses et ses chants pleins d'entrain et de dynamisme. Son numéro de gymnastique 1900 en costumes « rétro » fut tout particulièrement applaudi.

Faisant suite à une généreuse collation offerte à tous les participants, la fête se poursuit dans la même ambiance mais à la « Maison des Tilleuls ». Le groupe agaunois se produisit devant tous les pensionnaires et le personnel du home.

Un grand merci à Mme Jane Rossy et à Pro Senectute pour cette sympathique et joyeuse rencontre, bien de nature à resserrer les liens d'amitié entre les deux villes et entre leurs aînés.

F. M.

Semaine de vacances culturelles

du 2 au 6 mai 1977
à Notre-Dame-du-Silence, Sion

Pro Senectute organise, comme précédemment, une semaine de vacances culturelles qui sera en même temps une occasion d'enrichissement dans différents domaines.

Notre-Dame-du-Silence peut recevoir une cinquantaine de personnes. Dames et messieurs sont invités à s'inscrire le plus tôt possible à l'adresse suivante :

Pro Senectute, rue N.-D.-des-Marais 15, 3960 Sierre.

Les renseignements complémentaires vous parviendront dès votre inscription.

Le montant de Fr. 170.— (y compris le logement — chambre à 1 lit — pension, café, boissons sans alcool, animation et excursion) est à remettre à l'arrivée.

D'ores et déjà, nous vous souhaitons un agréable séjour en Valais.

Assurance maladie

Bonne nouvelle pour les personnes âgées

La Fondation Pour la Vieillesse (Pro Senectute) avait pris l'initiative, en 1972, d'une démarche hardie qui avait abouti à la création d'une assurance maladie pour personnes âgées, à des conditions particulièrement intéressantes grâce au subventionnement de l'Etat de Genève.

Cette même fondation a aujourd'hui le plaisir d'annoncer qu'une caisse maladie accepte depuis le 1er janvier 1977 toute affiliation de personnes de plus de 60 ans, sans limite d'âge.

Toutes les personnes qui n'avaient pas pu s'affilier en temps voulu dans les caisses maladies subventionnées peuvent donc désormais le faire aux conditions suivantes :

Classe I : Fr. 68.80 par mois. Condition : revenu imposable maximum de Fr. 14 800.— par an pour une personne seule ; Fr. 18 200.— par an pour un couple.

Classe II : Fr. 85.80 par mois, sans limite de revenus.

La Fondation Pour la Vieillesse précise que les personnes au bénéfice des prestations de l'Office des allocations aux personnes âgées (« Aide cantonale ») ou de l'Assistance publique peuvent également s'affilier, leurs cotisations étant prises en charge par ces organismes.

Pour tous renseignements, les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à la caisse maladie chrétienne sociale, rue des Chaudronniers 16, 1204 Genève, tél. (022) 20 50 47.

J.-P. F.

(Cette information n'est pas valable que pour Genève, mais pour l'ensemble des cantons suisses.)

Envisager la retraite

Les moyens de vivre

Les problèmes socio-économiques retiennent particulièrement l'attention des futurs retraités. Que ceux-ci bénéficient de la prestation d'une caisse de retraite ou non, ils sont soucieux de connaître, entre autres, les possibilités financières qui seront les leurs dès la fin de leur activité professionnelle.

Ce qui les intéresse aussi, ce sont les conditions posées pour constituer une rente viagère, établir un budget, modifier un contrat d'assurance contre la maladie et les accidents, etc. Les questions touchant aux rentes de l'assurance invalidité et de l'assurance vieillesse et survivants, aux prestations complémentaires, aux frais d'hospitalisation, retiennent aussi leur attention et ne trouvent pas toujours de réponses satisfaisantes.

Il est bon que dans ce domaine comme dans d'autres, le futur retraité songe assez tôt à cette situation et prenne des mesures qui lui éviteront, le moment venu, des déceptions ou des surprises désagréables. Les agences communales d'assurances sociales et les services sociaux officiels ou privés peuvent aider, conseiller à résoudre une partie de ces problèmes. Nous vous invitons à profiter de leur disponibilité.

Jean-Jacques Luzio



Sans paroles (Dessin de Moese-Cosmopress)